

Le plan de travail

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'activités que l'élève est en mesure de faire seul, en autonomie, afin qu'il consolide des notions déjà vues et/ou qu'il acquière des méthodes de travail. Les élèves n'ayant pas tous les mêmes besoins, chacun aura ses travaux spécifiques.

Le *plan de travail* peut relever du *contrat* (négocié) si l'élève est amené à s'engager sur des tâches à accomplir dans un temps défini.

Fonctionnement

Situation de départ : Pour que cette autonomie soit possible, il importe que les élèves se soient appropriés les espaces de la classe, qu'ils sachent où se trouvent les ressources, les outils. L'enseignant doit avoir installé des habitudes de travail qui facilitent la gestion de la vie du groupe.

Préparation : Le professeur liste les activités que l'élève devra réaliser durant le temps correspondant au « plan de travail ». Il doit être attentif à ce que ces tâches soient comprises par l'élève sans nécessiter d'intervention du maître. Une partie des activités peut être commune aux élèves.

Déroulement :

- L'élève reçoit ou consulte son plan de travail pour la séance et se met au travail en autonomie.

- L'enseignant veille à la mise au travail, à la stimulation de chacun ; il intervient auprès de tel ou tel élève pour lui apporter une aide particulière, une explicitation complémentaire, un point sur la mise en œuvre du plan de travail.

- Le plan de travail s'arrête à la fin du temps imparti et ne fait pas l'objet de mise en commun sur le contenu. En revanche un échange peut avoir lieu sur les méthodes de travail.